



*L'Arc-en-Ciel*  
Regroupement de Parents et  
de Personnes Handicapées

*Nous luttons pour qu'un jour  
la différence entre les personnes  
ne soit plus un critère d'exclusion sociale,  
mais un signe de richesse.*

PETIT JOURNAL DES MEMBRES ET PARTENAIRES

HIVER 2016

## Mot de la direction

Le 19 décembre dernier, les membres de l'Arc-en-Ciel, RPPH célébraient leur social de Noël. À cette occasion, le magasin Maxi avait offert des cadeaux



*On danse en attendant d'ouvrir les cadeaux...*

aux participants. Quel beau moment et quels beaux sourires sur les visages! Et quelle curiosité pour savoir qu'est-ce qu'il pouvait y avoir dans les cadeaux! Une chose dont nous sommes certains à présent, c'est que tous les participants se sont sucrés le bec...

Le conseil d'administration tient à souligner cette contribution remarquable des bénévoles de chez Maxi et nous profitons de ce moment pour remercier à nouveau les membres du magasin Maxi pour la gracieuseté des chocolats et des bonbons pour l'activité de la Saint-Valentin le 13 février dernier.

Encore cette année, nous offrons plusieurs activités dans la cadre de la relâche. La programmation complète sera affichée sur le babillard dans la semaine du 22 février 2016.

En cette période de l'année, le temps froid est bien installé et on profite pleinement du confort de nos maisons. Cependant, nous constatons tous que le temps passe vite... Il faut déjà penser à la planification de l'été 2016. Donc, prenez le temps de jeter un coup d'œil à la période de l'été et de réserver vos semaines de camps de jour et de camps de vacances. Nous attendons de vos nouvelles. D'ici là, sachons profiter pleinement de chaque moment de notre vie et « le bonheur bien souvent se trouvent en petits morceaux tout au long de la vie ».

Bernise Pellerin, dg



RELÂCHE  
Scolaire 2016  
du 29 février au 4 mars

L'équipe de L'Arc-en-Ciel procède actuellement à la planification des demandes de répit pour la semaine de relâche qui aura lieu du lundi 29 février au vendredi 4 mars. L'Arc-en-Ciel offrira également du répit pour la journée pédagogique du 7 mars.

Durant ces 6 jours, les services sont offerts aux familles naturelles sous forme de camp (avec ou sans coucher) et de service de garde. Il est important de noter que **le Centre d'activités de jour est fermé durant cette période**. Nous remercions tous ceux et celles qui nous ont déjà contactés pour nous faire part de leurs besoins. La coordonnatrice aux services de répit et hébergement procède aux derniers ajustements jusqu'au 19 février. Si vous avez des besoins et que vous ne nous les avez pas encore transmis, vous devez contacter Pascale Couture sans tarder (418 248-3055 ou coordonnatrice@arcencielrpph.com) pour vérifier les disponibilités. Merci de nous aider à la planification en réservant à l'avance!

# COUP D'oeil sur nos services



## Le service de garde scolaire

L'Arc-en-Ciel propose un service de garde pour les enfants d'âge scolaire ayant des limitations. Ce service est offert sur semaine en fin d'après-midi, après la fin des classes. Il offre à l'enfant un milieu d'accueil où il est accepté tel qu'il est, peu importe ses limitations. L'enfant y évolue en petit groupe et est entouré d'adultes attentionnés. Les intervenants sur place ont pour objectif de permettre à l'enfant de se sentir à l'aise et de lui fournir la possibilité de faire des activités amusantes et stimulantes.

Pour certains enfants avec limitations, l'intégration à un service de garde régulier offert par leur école peut s'avérer plus compliqué. Ainsi, L'Arc-en-Ciel peut accueillir des enfants présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, un trouble de comportement, un trouble du langage ou un retard de développement et ce, peu importe si l'atteinte est légère ou grave. Les ressources humaines sont mises en place selon les besoins de la clientèle fréquentant le service de garde.

Le service de garde scolaire est accessible du lundi au vendredi entre 15 h 30 et 18 h au coût très abordable de 4,50\$/heure (2 heures min.). Au besoin, le service pourrait également être offert le matin entre 7 h et 8 h 30.

## Ils ont participé...



Sortie dîner et cinéma IMAX du 9 janvier dernier (Galeries de la Capitale). Sur la photo : Jean-Pierre, Marie-Sylvie, Marilynne, Éric, Valérie, Dany, Marie-Claude, Éloïse (intervenante), Bruno et Dominic. De vrais fans de Star Wars!



**À surveiller :** L'Arc-en-Ciel, RPPH prévoit faire une activité spéciale lors de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui aura lieu du 13 au 19 mars. À surveiller également, nos publicités dans les journaux locaux et sur les ondes de CMATV.



## Nouveau guide des mesures fiscales provinciales et fédérales

L'Office des personnes handicapées du Québec vient de terminer la mise à jour de son **Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches** afin de tenir compte des considérations fiscales de l'**année d'imposition 2015**.

Comme son nom l'indique, ce guide présente les mesures fiscales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches. Il est conçu pour que l'information soit facile à comprendre et il est mis à jour chaque année. La première partie présente les mesures provinciales et la deuxième, les mesures fédérales. Chacune comporte 5 sections : les crédits d'impôt non remboursables, les crédits d'impôt remboursables, les déductions fiscales, les exemptions et remboursements de taxes et, finalement, les autres mesures particulières. Chaque mesure fait l'objet

d'une fiche qui détaille en quoi elle consiste, les critères d'admissibilité, comment procéder pour en bénéficier ainsi que les conditions qui s'appliquent, s'il y a lieu. Vous trouverez également les coordonnées de l'organisation à laquelle vous pouvez vous adresser pour obtenir les formulaires à remplir ainsi que des renseignements complémentaires au besoin.